

PROJET DE TERMES DE REFERENCE

**POUR L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE DE LA DELEGATION
GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**

Mai 2014

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population du Sénégal recensée en 2013 est de **12 873 601 habitants** dont **6 428 189 hommes et 6 445 412 femmes**, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire entre 2002-2013 de 2,5%. Elle se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes). En outre, les moins de 20 ans représentent 52,7%. Les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale. La proportion est plus importante chez les garçons (43,6%) que chez les filles (40,5%). On observe une quasi égalité entre l'effectif des hommes et celui des femmes. En effet, le rapport global de masculinité s'élève à 99,7 hommes pour 100 femmes, alors qu'il était de 96,9 en 2002.

La majorité de la population sénégalaise est rurale avec 7.048.624 (55% contre 59,3% en 2002). La population urbaine est de 5.824.977 habitants, soit un taux d'urbanisation de 45%. Cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'opportunités de créations de richesses et d'un accès aux services sociaux de base pour les groupes vulnérables (Femmes, jeunes)

Les ménages au Sénégal sont au nombre de 1 526 794 dont 10 594 ménages collectifs, soit 0,7%. Une taille moyenne des ménages variable selon le milieu de résidence. En moyenne un ménage compte 8 individus. Cette taille est plus importante en milieu rural (10) qu'en milieu urbain (7). Le nombre de ménages agricoles à 755 559, soit 49,5% des ménages. Parmi ces ménages agricoles, l'essentiel se livre à la culture pluviale (60,7%) et à l'élevage (60,1%).

La période 2000-2011 est caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à 3,9%, un ratio légèrement supérieur au croît démographique (2,6%). Cette performance mitigée, inférieure à la moyenne de 5% enregistrée, entre 1995 et 2005, résulte, en partie, l'occurrence de chocs exogènes, telles que les crises alimentaire, financière et énergétique ont eu des conséquences sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenus, d'emplois et de difficultés d'accès aux services sociaux de base. Ce qui a exacerbé la situation déjà précaire des populations vulnérables, mais surtout ralenti le rythme de réduction de l'incidence de la pauvreté et des inégalités.

En effet, l'incidence de la pauvreté au Sénégal n'a que légèrement baissé pour atteindre 46,7 % en 2011, contre 48,3 % en 2005, selon la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisée en 2011. L'extrême pauvreté s'est inscrite sur la même tendance en passant de 17 % à 15 % entre 2001 et 2011. Cette situation contraste avec une baisse de 55,2 % à 48,3 % de l'incidence de la pauvreté entre 2001 et 2005. Ce recul de la pauvreté est encore plus faible en milieu rural avec une baisse de moins de 1%, avec 70 % en 2005 à 69,3% en 2011.

Si dans les sous-secteurs sociaux tels que l'Education, la Santé, l'eau potable et l'Environnement, certains progrès ont été enregistrés, des retards persistent dans l'atteinte de certaines autres cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) relatives à l'éducation, à la santé et à l'assainissement. Le faible taux d'achèvement du cycle primaire, en particulier, donne une idée sur l'ampleur des efforts requis pour le maintien des enfants à l'école. Si cette tendance se maintient, il est peu probable que les objectifs des OMD soient atteints.

Par ailleurs, l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP 1 et 2) a montré que les systèmes de protection sociale au Sénégal n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie ni à réduire la pauvreté et la vulnérabilité des populations.

En l'absence d'un système de protection sociale intégrée, les personnes diminuées et vulnérables basculent souvent dans l'extrême pauvreté, en cas de survenus de risques sociaux (maladies, accidents, perte d'emplois...). Il s'y ajoute une faible couverture d'assurance santé (20%) des populations et une inefficacité des mécanismes de protection sociale qui reste un des facteurs limitant de la baisse du taux d'incidence de la pauvreté. Sur un autre registre, le déficit de couverture des risques financiers associé à la maladie a des répercussions négatives sur les stratégies de lutte contre la pauvreté axées sur le financement des initiatives économiques locales par les mutuelles de crédit. En effet, l'existence de couverture aurait protégé davantage les revenus des ménages, et réduit les dépenses de santé supportées par les ménages.

Dans le souci de réduire la probabilité de perte dévastatrice du bien-être des populations, du basculement ou du maintien dans la pauvreté chronique des groupes vulnérables, le Gouvernement a élaboré la Stratégie Nationale de Protection Sociale (*SNPS, 2005-2015*), *l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS) et mis en place le Fonds de Solidarité Nationale*. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (*SNDES 2013-2017*), l'initiative pour un socle de protection sociale a été retenue. Ces initiatives se veulent un cadre fédérateur des interventions en matière de protection sociale selon une approche globale, intégrée, participative et décentralisée.

Avec la création de la **Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSSN)**, par le décret 2012-1311 du 16 novembre 2016, l'accent est mis sur la nécessité d'une harmonisation et d'une coordination de tous les dispositifs de protection sociale au Sénégal afin d'éviter les dispersions des initiatives et des efforts de développement. Ceci traduit également un souci de performance, d'efficacité et d'efficience de l'action publique, afin de garantir une meilleure condition de vie aux populations.

Cette volonté politique de renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables s'est traduite par la mise en œuvre de deux programmes majeurs de filets sociaux que sont le Programme National de « Bourses de Sécurité Familiale/PNBSF » et le Programme National de « Couverture Maladie Universelle/PCMU » qui s'inscrivent dans une dynamique de mise en place d'un système de filets de sécurité sociale multiformes, complémentaires, inclusifs et constitutif d'une stratégie globale de protection sociale.

L'objet de la démarche d'élaboration d'un plan stratégique pour la Délégation Générale de Protection Sociale et de Solidarité Nationale (DGPSN) est de renforcer ses capacités d'intervention stratégique pour relever les défis de la réduction de la pauvreté et de l'inclusion des populations laissées en marge du processus d'accumulation de richesses économique.

II. DEFIS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE AU SENEGAL ET DE SOLIDARITE NATIONALE

La protection sociale est un facteur de résilience qui permet d'assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie. Elle est définie comme un ensemble d'initiatives privées et publiques visant à réduire les risques auxquels sont exposées les populations et à améliorer

leurs capacités d'auto-protection face aux chocs et à la perte de revenus qui menace leur bien-être.

A moins de trois années de l'échéance de 2015, fixée pour l'atteinte des OMD, le rythme de croissance économique au cours des six dernières années au Sénégal ne permet pas encore de réduire significativement l'incidence de la pauvreté. Ainsi, le premier défi en matière de protection sociale et de solidarité nationale au Sénégal est de mettre en œuvre des filets de sécurité sociale pour corriger les moindres effets distributifs de la croissance économique. Par ailleurs, une faible couverture d'assurance santé (20%) des populations et des mécanismes de protection sociale très restrictifs restent un des facteurs limitant de la baisse de l'incidence de la pauvreté. En effet, l'existence d'une couverture sociale peut davantage protéger les revenus des ménages en réduisant leurs dépenses de santé. Ainsi, la mise en œuvre d'un système de protection sociale qui couvre la majorité de la population en cas d'occurrence de risques sociaux (maladies, accidents, perte d'emplois...) constitue un autre défi majeur dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

La plupart des sociétés sont convaincues de la nécessité de dispositions adéquates en faveur des pauvres, même si elles diffèrent sur les moyens à mettre en œuvre. La lutte contre la pauvreté, avec son corollaire la protection sociale des groupes vulnérables, constitue un axe stratégique majeur de la politique économique et sociale du Gouvernement du Sénégal. Dans cette perspective, les défis des politiques publiques consisteront à :

- redistribuer la richesse aux plus pauvres et aux plus vulnérables, avec un impact immédiat sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité ;
- pallier aux insuffisances des marchés du crédit, en offrant aux ménages des opportunités, que ceux-ci ne trouveraient pas ailleurs, d'investissement tant dans le capital humain de leurs enfants que dans la génération de revenu des adultes actifs de la famille.
- aider les ménages à gérer les risques et à éviter les pertes irréversibles de capital humain (Education, santé) afin de préserver les actifs tant familiaux que professionnels des ménages ;
- permettre aux gouvernements de faire des choix en faveur de l'efficacité de la croissance afin d'atteindre tous les objectifs de redistribution qu'une société s'est fixée.
- concevoir un modèle de ciblage pertinent des bénéficiaires ainsi qu'une stratégie d'autonomisation socio-économique de ces derniers afin d'éviter leur maintien dans la pauvreté et la transmission intergénérationnelle de celle-ci. Le défi majeur sera ainsi d'harmoniser les différents modèles existants de ciblage selon des critères géographique, communautaire ou catégoriel.

III.OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est d'élaborer un Plan Stratégique de la DGPSN pour la période 2014-2018 afin de lui permettre à relever les défis inhérents aux politiques de protection sociale et de solidarité nationale au Sénégal.

De manière spécifique, la mission consistera à

1. analyser le secteur de la protection sociale au niveau international, national et local;
2. établir le diagnostic organisationnel et fonctionnel de la DGPSN ;
3. proposer un énoncé de vision à long terme de la DGPSN ;
4. procéder au (re)cadrage des missions de la DGPSN (Rôle de l'organisation à l'égard des citoyens et de la collectivité, éléments distinctifs, déclaration de services) ;
5. déterminer les orientations stratégiques cohérentes avec les défis et priorités gouvernementaux en matière de protection sociale et de solidarité nationale ;

6. élaborer un système un plan de suivi-évaluation axé sur les résultats pour la mise en œuvre du plan stratégique ;
7. définir un programme d'actions prioritaires pour les trois premières années de mise en œuvre du plan stratégique ;élaborer une stratégie de communication et de mobilisation des partenaires techniques et financiers pour une meilleure visibilité des actions de la DGPSN ;
8. proposer un schéma organisationnel et managérial pour la DGPSN ;
9. proposer un projet de contrat de performance entre la DGPSN et sa tutelle.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de la mission sont :

1. Les enjeux, défis et opportunités du secteur au niveau international, national et local sont cernés par l'équipe de la DGPSN ;
2. Le diagnostic stratégique de la DGPSN est élaboré et validé (Capacités organisationnelles, enjeux et défis) ;
3. L'énoncé de la vision à long terme pour le développement de la DGPSN est proposé et validé par les parties prenantes ;
4. Les missions de la DGPSN (Rôle de l'organisation à l'égard des citoyens et de la collectivité, éléments distinctifs, déclaration de services) sont déclinées ;
5. Les orientations stratégiques cohérentes avec les défis et priorités gouvernementaux en matière de protection sociale et de solidarité nationale sont définies et validées ;
6. Un plan de suivi-évaluation axé sur les résultats pour la mise en œuvre du plan stratégique est élaboré et validé ;
7. Un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour les trois premières années de mise en œuvre du Plan Stratégique est proposé et validé ;
8. Un plan de communication et de mobilisation des partenaires techniques et financiers est proposée et validée pour une meilleure visibilité des actions de la DGPSN ;
9. Un schéma organisationnel et managérial pour la DGPSN est proposé et validé ;
10. Un contrat de performance entre la DGPSN et sa tutelle est proposé et validé ;
11. Un Plan Stratégique de la DGPSN pour la période 2014-2018 est proposé, et validé.

V. EXECUTION DE LA MISSION

Pour l'exécution de la mission, le dispositif pourrait être constitué par :

Un Comité de Pilotage qui validera le rapport d'orientation et les livrables du mandataire. Ce comité sera constitué de la DGPSN et des autres parties prenantes (Administration ; Partenaires Techniques et Financiers, Société civile) à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de protection sociale et de solidarité nationale ;

Deux (02) consultants (Personne physique ou Cabinet), chargé de réaliser la mission dans un délai de deux mois calendaires. Le profil recherché est un économiste planificateur et un spécialiste des politiques de protection sociales.

Le chronogramme de réalisation de la mission sera le suivant :

- Validation des TDRs ;
- Recrutement des Consultants ;
- Proposition d'une note méthodologique par les consultants ;
- Atelier d'orientation interne avec l'équipe de la DGPSN (avec appui des consultants) ;
- Proposition du rapport d'orientation par les Consultants ;
- Validation du rapport d'orientation par le Comité de Pilotage ;
- Dépôt du rapport provisoire ;
- Observations du Comité de Pilotage sur le rapport provisoire ;
- Atelier de restitution ;
- Dépôt du Rapport final ;
- Restitution du rapport final devant le Comité de pilotage.

VI. COUT ESTIMATIF DE LA MISSION

Le coût prévisionnel total de la mission est réparti comme suit :

- honoraires des consultants pris en charge par la Délégation;
- organisation de deux Ateliers (un atelier d'orientation et un atelier de restitution) , pour un montant de dix (10) millions de francs FCFA, pris en charge par le PRODES ;
- édition du Plan stratégique, pour un montant de trois (03) millions CFA.